

Image not found or type unknown



Pour qui les frais de déplacement

Par **dameflos**, le **07/02/2008** à **17:27**

bonjour,

je suis séparé depuis 2003 , de ce couple est naît un petit garçon quentin, 7 ans. Le père de mon fils ainsi que moi habitons Reims dans le 51. Depuis environ deux ans celui-ci à déménager dans l'Oise et puis depuis juillet ce fut mon tour, désormais je vis dans le Sud ouest à Toulouse, ce qui fait plus de 800 km .J'aimerais savoir qui doit payer pour le transport de quentin?(train ,avion).Est ce que son père peut imposer un mode de transport ?(dans le cas ou je dois payer ou autre).

Merci